

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 26 MARS 2025

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 059-215902024-20250407-20252603DEL10-DE

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	28
De présents	23
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:

**ACCEPTATION DE LA
RETROCESSION A LA COMMUNE
DE LA PARCELLE SECTION AK
560 PAR LA SOCIETE LOGER
HABITAT, DANS LE CADRE DU
CLASSEMENT DES VOIES DU
LOTISSEMENT DU VIEUX CHENE**

DELIBERATION:

Publiée le 7 avril 2025

Rendue exécutoire le 7 avril 2025

Adressée au contrôle de légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 7 avril
2025

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;

Le : 7 avril 2025

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 18 mars 2025

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars,
Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19 heures 30,
après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace
Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance
plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

**Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, LEROY Michael, PANIEZ Laetitia, BEZIRARD Alban,
PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoît,
PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, HOUZET Lionel, CLOUET
Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude,
BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, LARD
Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée ;**

Etaient excusés avec procuration, absents :

**Monsieur Vincent DOUCHET, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
Monsieur Olivier JOUCLA, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,
Monsieur François BIERVLIET, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,
Madame Caroline CHARPENTIER, procuration donnée à M. Michael LEROY,
Me Marie-Maud CAMPHYN,**

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à
l'article L.2121-5 du CGTC ;

Une demande de classement des voiries et réseaux du lotissement du
Vieux Chêne, dans le domaine public métropolitain est en cours. Un
accord de principe a été donné par la MEL, à l'issue d'un Comité de
Pilotage de classement le 10 mars 2021.

Des divergences relatives à la rétrocession de certaines parcelles, ont
nécessité de réviser le plan parcellaire pour arriver à une version
définitive telle qu'annexée.

Le domaine du Vieux Chêne est un programme immobilier mixte,
dont les travaux se sont déroulés entre 2004 et 2008. Composé d'une
centaine de logements, le lotissement est bordé par plusieurs rues
dont le square Anatole France, la rue Lamartine, l'impasse Jean de la
Fontaine, l'impasse Georges Brassens, qui seront prochainement
classées dans le domaine public Métropolitain.

Considérant l'acceptation par la Métropole Européenne de LILLE de la
rétrocession des parcelles suivantes (dans le cadre du futur
classement) :

ERQUINGHEM-LYS - Domaine du Vieux Chêne

Tableau Parcellaire

N° Cadastre	Surface m ²	Propriétaire actuel	Cession
AK 478	149	SIA	MEL
AK 486	3133	SNC Vieux Chêne	MEL
AK 488	979	SNC Vieux Chêne	MEL
AK 489	966	SNC Vieux Chêne	MEL
AK 559	1520	SNC Vieux Chêne	MEL
AK 562	429	SNC Vieux Chêne	MEL
AK 563	57	SNC Vieux Chêne	MEL
AK 521	49	SNC Vieux Chêne	MEL
AK 522	43	SNC Vieux Chêne	MEL
AK 523	43	SNC Vieux Chêne	MEL

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 26 MARS 2025

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 059-215902024-20250407-20252603DEL10-DE

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	28
De présents	23
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

Rétrocession de la parcelle AK 560 – Suite, P.2

Il convient que la commune accepte dans le domaine communal, un petit délaissé sous la référence section AK 560 (en bordure d'espaces verts).

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal accepte, **à l'unanimité**, la rétrocession de la parcelle section AK 560 (délaissé espace vert), propriété de la Société LOGER HABITAT.

Le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents inhérents à cette rétrocession.

La commune a déjà accepté la reprise des espaces verts, du réseau d'éclairage public du lotissement.



Visa de la secrétaire de séance
Madame Alizée GRATIEN

Adopté Pour Ampliation
Le Maire

